



Litige auprès d'un huissier

Par **Anna Payet**, le 14/11/2018 à 13:54

Bonjour,

J'ai actuellement un litige auprès d'une étude d'huissier, concernant une demande de recouvrement d'un acte à la suite d'une décision de justice, et ce, depuis avril 2016. Le litige se porte sur une absence de diligence : retards anormaux dans les opérations d'exécution, défaut de recherche de renseignements, défaut de vérifications nécessaires à la bonne exécution du mandat...Ainsi qu'une absence totale de communication de la part de l'huissier, au sujet du suivi de mon dossier de recouvrement, et ce, malgré mes nombreuses relances effectuées par téléphone ou par mail auprès de l'étude, et pour lesquelles j'obtiens toujours les mêmes réponses auprès de la personne de l'accueil téléphonique, qui me fait savoir, que la personne qui s'occupe de mon dossier est absente ou en rdv à l'extérieur, et qu'elle va me rappeler dans la journée ou m'adresser un mail etc. A la suite de quoi, je ne reçois toujours aucune nouvelles de sa part. De ce fait, comme cela va faire bientôt 2 ans, que j'ai déposé ma demande de recouvrement auprès de cette étude d'huissier, et qui plus est, pour avoir fait une avance de frais de 300€, j'aimerais savoir si je peux faire une réclamation à l'encontre de cette étude et au quel cas, où devrais-je m'adresser, sachant que je me trouve à La Réunion. Vous remerciant par avance de votre aimable réponse.

Cordialement.

Anna